

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale du Québec demande au gouvernement fédéral de prendre les mesures nécessaires afin que soit réparé de façon définitive le quai de Percé;

QUE malgré les travaux mineurs effectués cet été, la problématique du quai de Percé demeure entière et que celui-ci est toujours sous la responsabilité du gouvernement fédéral;

Considérant l'importance vitale de ce quai pour l'industrie touristique, il est demandé qu'un plan permettant de régler la problématique du quai de Percé à long terme soit mis en place par le gouvernement fédéral.

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 6 JUIN 2013.**

Québec, ce vingt-neuvième jour de novembre 2013




MICHEL BONSAINT
Secrétaire général de l'Assemblée nationale